



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question orale n° 183

Texte de la question

Mme Janine Jambu interroge Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'inquiétude des enseignants, des parents d'élèves et du conseil municipal de Bagneux, et leur forte protestation, après l'annonce des mesures de carte scolaire pour 1998-1999 qui entraîneraient cinq fermetures de classe (dont une conditionnelle) sur la commune. Ils refusent une telle perspective qui aggraverait les difficultés des enfants et des familles dans une commune défavorisée. Deux des fermetures frapperaient en maternelle et en primaire des écoles classées en ZEP. Ces décisions ont été prises sans tenir compte des éléments socio-économiques, de l'évolution des naissances, des constructions de logements sociaux, sans être conformes non plus aux objectifs annoncés par le ministère de scolarisation des enfants de deux ans et de limitation des effectifs pour lutter contre l'échec scolaire. Elle souhaite que soient prises en compte toutes les données de cette situation et que, conformément aux orientations prioritaires du Gouvernement en matière de lutte contre les inégalités, les projets de fermetures soient annulés. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Janine Jambu a présenté une question, n° 183, ainsi rédigée:

«Mme Janine Jambu interroge Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur l'inquiétude des enseignants, des parents d'élèves et du conseil municipal de Bagneux, et leur forte protestation, après l'annonce des mesures de carte scolaire pour 1998-1999 qui entraîneraient cinq fermetures de classe (dont une conditionnelle) sur la commune. Ils refusent une telle perspective qui aggraverait les difficultés des enfants et des familles dans une commune défavorisée. Deux des fermetures frapperaient en maternelle et en primaire des écoles classées en ZEP. Ces décisions ont été prises sans tenir compte des éléments socio-économiques, de l'évolution des naissances, des constructions de logements sociaux, sans être conformes non plus aux objectifs annoncés par le ministère de scolarisation des enfants de deux ans et de limitation des effectifs pour lutter contre l'échec scolaire. Elle souhaite que soient prises en compte toutes les données de cette situation et que, conformément aux orientations prioritaires du Gouvernement en matière de lutte contre les inégalités, les projets de fermetures soient annulés. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en ce sens.»

La parole est à Mme Janine Jambu, pour exposer sa question.

Mme Janine Jambu. Monsieur le président, je déplore qu'aucun des deux ministres chargés de l'éducation nationale ne soit présent pour répondre aux quatre questions qui ressortissent à leur compétence ministérielle. Je vous demande de vous faire l'interprète de cette remarque. Je n'étais pas habituée à cela qui, je l'espère, ne traduit aucun désintérêt à l'égard des parlementaires et, au-delà, des actions des parents et des enseignants. Bien évidemment, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, ces remarques qui peuvent vous paraître un peu désobligeantes ne s'adressent pas à vous. Néanmoins, il me fallait les formuler, et je regrette d'avoir eu à le faire.

J'en viens à ma question. Les enseignants, les parents d'élèves et le conseil municipal de Bagneux expriment leur inquiétude et protestent fortement contre les mesures de carte scolaire pour 1998-1999 susceptibles d'entraîner cinq fermetures de classes, dont une conditionnelle, sur la commune. Ils refusent une telle

perspective qui aggraverait les difficultés des enfants et des familles dans une commune défavorisée. Deux des fermetures frapperaient, en maternelle et en primaire, des écoles classées en ZEP. Les décisions ont été prises sans tenir compte des éléments socio-économiques, de l'évolution des naissances, des constructions de logements sociaux et surtout, elles ne sont pas conformes aux objectifs annoncés par le ministère pour la scolarisation des enfants de deux ans et la limitation des effectifs pour lutter contre l'échec scolaire. Quelle distorsion, avouez-le, entre les discours et la réalité du terrain ! C'est à juste titre que la communauté scolaire et les élus de Bagneux s'interrogent.

Je demande donc que soient prises en compte toutes les données de cette situation, et que, conformément aux orientations prioritaires du Gouvernement en matière de lutte contre les inégalités, les projets de fermeture soient annulés. Je souhaite également savoir quelles mesures Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire envisage en ce sens.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Madame la députée, je me ferai bien évidemment l'écho de vos remarques auprès de mes collègues. Sachez que leur absence n'est en aucun cas le reflet d'un désintérêt quelconque de leur part, mais obéit à des circonstances tout à fait particulières. Vous savez d'ailleurs qu'ils attachent tous deux une importance toute spéciale au Parlement et aux réponses qu'ils doivent donner devant votre assemblée. Ce matin, cependant, c'est moi qui répondrai à leur place.

La rentrée scolaire 1998, je l'ai dit il y a quelques instants, a été préparée à moyens constants, malgré une baisse d'effectifs de plus de 35 000 élèves, ce qui constitue de la part du Gouvernement un effort sans précédent. Dix-neuf départements gagnent pourtant 7 500 élèves: les 400 emplois supplémentaires qui leur ont été attribués résultent de quelques redéploiements.

Les Hauts-de-Seine figurent au nombre de ces départements. Gagnant 1 300 élèves, il reçoit une dotation supplémentaire de soixante-deux emplois du premier degré, qui doit lui permettre de faire face dans des conditions satisfaisantes à l'accroissement des effectifs.

Pour ce qui concerne la ville de Bagneux, au sujet de laquelle vous interrogez Mme le ministre, je sais que le nombre des élèves a tendance à y diminuer depuis plusieurs années. Les mesures de carte scolaire auxquelles l'inspecteur d'académie a dû se résoudre ne devraient pas aggraver les conditions d'enseignement.

En maternelle, l'école Chateaubriand, qui n'est pas en ZEP, ne devrait pas compter plus de vingt-neuf élèves par classe, et les classes de l'école Paul-Eluard, située, elle, en ZEP, ne devraient pas dépasser vingt-cinq élèves. Je note que cette école, conformément aux instructions données, bénéficie d'un poste d'enseignant supplémentaire au titre de la ZEP et de la bibliothèque d'école.

En primaire, l'école Petit, qui n'est pas en ZEP, ne comptera pas plus de vingt-cinq élèves par classe. Quant à l'école Paul-Eluard, en ZEP, ses effectifs ne dépasseront pas vingt-trois élèves par classe. Elle disposera, en outre, d'un poste supplémentaire de soutien et d'une demi-décharge supplémentaire de son directeur. Les effectifs de l'école Maurice-Thorez seront vérifiés à la rentrée. Je souligne que la ville de Bagneux ne comptera à la rentrée, au niveau de l'école primaire, qu'une moyenne de vingt-quatre élèves par classe, ce qui en fait la ville la plus favorisée, relativement, du département des Hauts-de-Seine.

Nous connaissons, madame la députée, les difficultés sociales de votre commune, et nous y sommes très sensibles. Si nous pouvons, à l'avenir, améliorer encore la situation, soyez sûre que nous ne manquerons pas de le faire, et que Claude Allègre et Ségolène Royal recevront directement ce message.

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre, l'analyse qui vous a été donnée de la situation à Bagneux ne correspond pas aux éléments tout à fait sérieux dont je dispose et qui font état d'un renversement de tendance: le tassement effectif de la démographie d'il y a quelques années a fait place à une certaine progression. On ne peut pas parler d'une diminution persistante des effectifs scolaires, bien au contraire !

Je relève par ailleurs un décalage extrêmement important entre les déclarations de M. Allègre, selon lequel il ne faut plus se référer au barème, et vos propos, fondés sur des chiffres très technocratiques qui se réfèrent précisément à ce barème.

Parmi les écoles que j'ai évoquées, l'une, qui est en ZEP, verra ses moyens amputés. Vous me faites valoir qu'elle disposera d'une classe supplémentaire de soutien. Mais nous sommes en ZEP et on ne peut parler de mesures supplémentaires. D'autant que dans cette école, des effectifs nouveaux se présenteront à la rentrée. Vous avez cité le cas d'une autre école, l'école Chateaubriand, qui n'est pas en ZEP, mais en zone sensible et qui doit donc elle aussi bénéficier de moyens supplémentaires. Or dans cette école, qui recueille les cas les plus

lourds de la ville, une des classes sera fermée.

Sans aller dans les détails, permettez-moi de vous dire, et je suis tout à fait consciente d'exprimer l'opinion des partenaires de l'école dans ma ville, que vous n'avez fait que reprendre certains des propos de l'inspecteur d'académie, selon lequel Bagneux serait une des villes les mieux dotées. Ces propos, nous ne les acceptons pas !

J'espérais autre chose de la part du ministre. Et le désaccord que je relève entre vos propos et notre analyse nous conduira à demeurer extrêmement vigilants.

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 183

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 1998, page 1604

Réponse publiée le : 25 février 1998, page 1535

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 février 1998